



Note d'expertise écologique

Diagnostic écologique d'un talus laissé en faveur du Guêpier d'Europe lors du réaménagement d'une carrière

Projet de création d'une future ISDI sur la commune d'Aniane (34)



Aperçu d'un des fronts à expertiser – CBE, 16 août 2022

- Août 2022 -

Inventaires de terrain et rédaction

Pierre-Baptiste MACHAUX
Chargé d'études - ornithologue, chiroptérologue
Titulaire d'un Master 2 « biologie et écologie des populations », Université de Poitiers

Relecture

Karine Jacquet
Chef de projet – ornithologue
Docteur en Ecologie, Université de Montpellier 2

Sous la responsabilité de :
Bruno BARBANSON
Directeur et gérant de CBE SARL

Contexte de l'étude

L'étude intervient dans le cadre d'un projet d'ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) au sein de l'ancien site de décantation de la carrière d'Aniane. Cette partie du site a fait l'objet d'un réaménagement important en 2007 avec pour objectif de créer une alternance paysagère de milieux ouverts et arborés. Dans ce cadre-là, l'expertise paysagère de 2007 avait mis en évidence la présence de fronts favorables et utilisés pour la nidification du Guêpier d'Europe. De fait, bien que la majorité des fronts aient été talutés, ceux favorables au Guêpier d'Europe étaient restés intacts et verticaux pour préserver ce site de nidification de l'espèce.

Aujourd'hui, la société BIOCAMA souhaite valoriser son ancien site de décantation par la mise en place d'une ISDI dans sa partie nord, à proximité des fronts conservés en 2007 pour le Guêpier d'Europe. Afin d'évaluer les sensibilités écologiques liées à la mise en place d'un tel projet vis-à-vis du Guêpier d'Europe, la société BIOCAMA a fait appel à la société CBE sarl. L'objectif de cette mission était dans un premier temps d'évaluer si l'espèce est encore nicheuse sur ces fronts et, dans un second temps, si la nidification du Guêpier est avérée, d'évaluer les risques que représente le projet d'ISDI pour cette espèce.

Les figures suivantes illustrent le réaménagement de la carrière validé en 2007 et le projet d'ISDI aujourd'hui à l'étude, tous deux en lien avec les fronts conservés en faveur du Guêpier d'Europe.

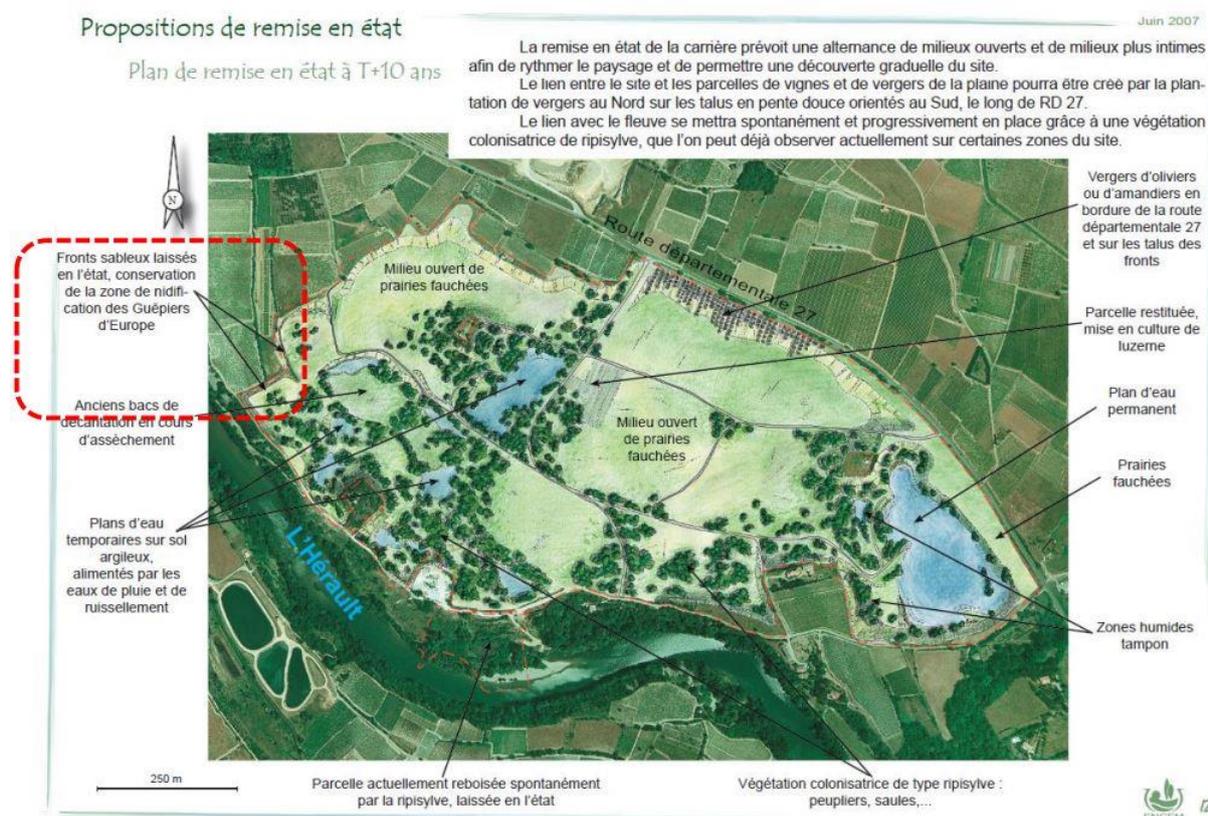


Figure 1 : Réaménagement validé en 2007 et prenant en compte la nidification du Guêpier d'Europe (zone entourée en rouge)

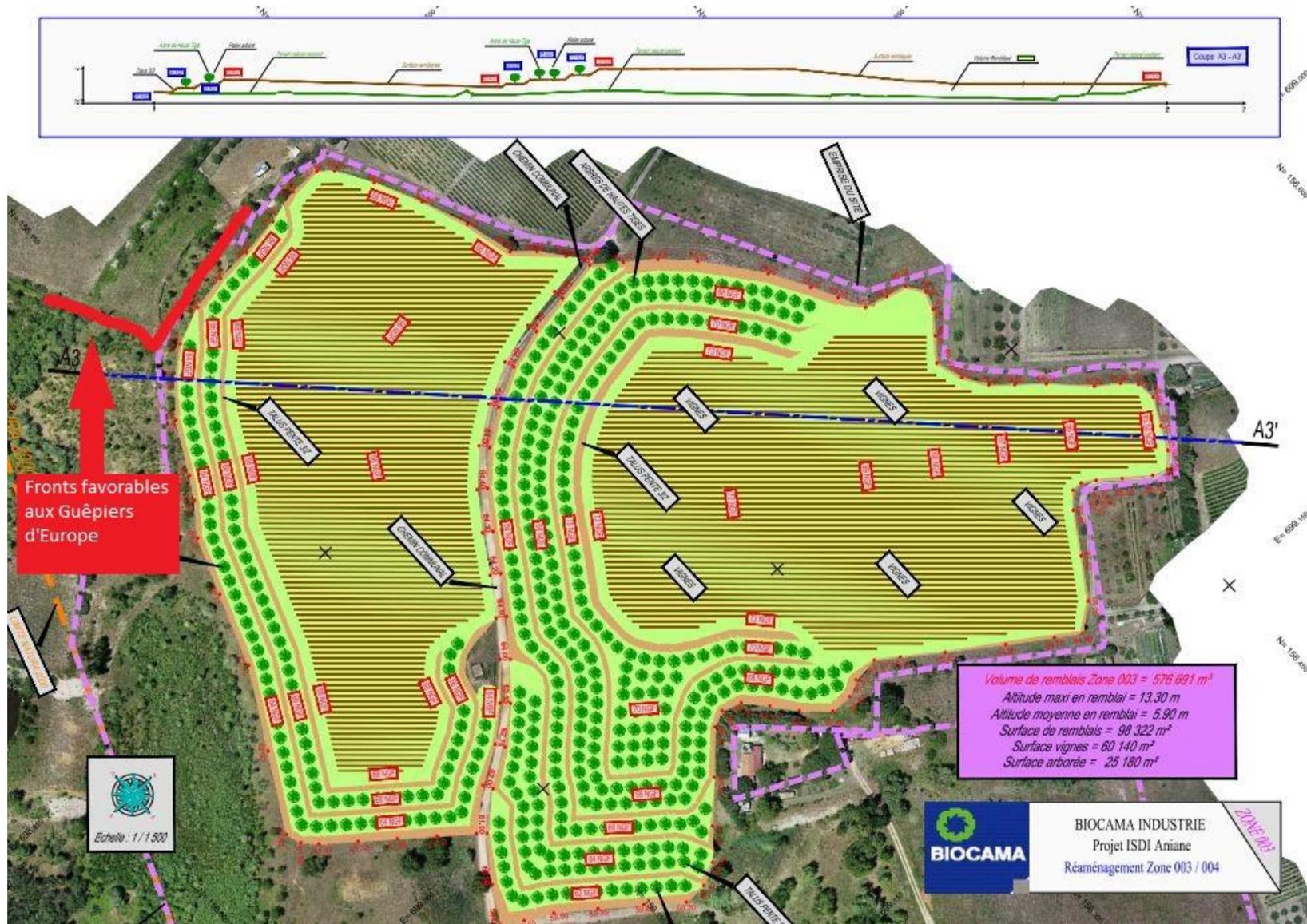


Figure 2 : Position des fronts favorables au Guêpier d'Europe par rapport au projet d'ISDI

Méthode pour la prospection naturaliste réalisée sur site

Date de la visite : 16 août 2022

Expert CBE SARL : M. Pierre-Baptiste MACHAUX, ornithologue/chiroptérologue

Accompagnateur : Rachel BONNIER, BIOCAMA

La visite du lundi 16 août 2022 a consisté en l'inspection des deux talus considérés comme potentiellement favorables au guêpier d'Europe. L'expertise a consisté à rechercher des nids de guêpier au sein de ces talus. En effet, à cette date, les Guêpiers d'Europe ont terminé leur reproduction et sont, déjà, hors de leurs sites de nidification. Il est, cependant, aisé d'observer les terriers / galeries ayant été utilisés pour la reproduction. Ainsi, le Guêpier d'Europe creuse des galeries d'au moins 70 cm de profondeur sur des fronts verticaux majoritairement sablonneux et déposent leurs œufs au fond de ces galeries.

En cas de présence de galeries, l'expert a pour mission de juger de la fréquentation récente de ces galeries car il peut aussi s'agir de simples amorces ou de galeries anciennes. L'expert cherchera, alors, à mettre en évidence, dans les galeries et ses abords, la présence de coquilles d'œufs, de traces de pattes mais aussi de pelote de réjection. Ces dernières correspondent à des rejets sous forme de pelote contenant les restes d'insectes non digérés.

Constat réalisé

L'expert a pu constater que les deux talus dédiés au Guêpier d'Europe s'étaient affaissés sur une bonne partie de leur longueur, en raison du ruissellement de l'eau avec le temps, minimisant la proportion de talus verticaux à 90°. Par ailleurs, plus aucune zone vraiment meuble et propice à l'espèce n'était présente, le substrat des talus étant aujourd'hui dominé par les galets (cf. photos suivante), ce qui n'est pas du tout propice à la nidification de l'espèce. La configuration est, ainsi, très différente de celle présente lorsque le Guêpier d'Europe nichait sur la zone. Au regard des photos datant de 2007, il semblerait que l'action du temps et des différents épisodes pluvieux depuis 15 ans aient lessivé les talus du substrat plus fin nécessaire à la nidification des guêpiers.

Notons également que plusieurs peupliers ont poussé juste devant les talus, limitant l'accès au talus pour l'espèce. Par ailleurs, la végétation pousse également à la verticale sur certaines portions des talus.

Lors de cette visite, aucun trou de guêpier n'a été observé sur le talus, témoignant d'une absence de nidification, depuis plusieurs années probablement. Ainsi, aucun indice de présence n'a plus été observé sur la zone.

Aujourd'hui, toutes ces conditions rendent la nidification du Guêpier très improbable voire impossible sur les deux talus qui leur étaient dédiés.

Les photos suivantes illustrent des photos actuelles et datant de 2007, montrant bien l'évolution du milieu, en défaveur du Guêpier d'Europe.



Photographies de l'état actuel des fronts anciennement favorables au Guêpier d'Europe



Photo d'un des fronts utilisé par le Guêpier d'Europe lors de l'exploitation de la carrière (Photo 2007)

Conclusion

En l'absence d'intérêt des talus pour le Guêpier d'Europe, le projet d'ISDI ne peut porter aucune atteinte à l'espèce. Aucune mesure particulière n'est, de fait, nécessaire lors de la mise en place de l'ISDI vis-à-vis de cette espèce.